

## **20221212 Tribune de Lyon**

<https://tribunedelyon.fr/politique/la-situation-des-mineurs-non-accompagnés-indigne-le-conseil-de-la-metropole-de-lyon/>

# **La situation des mineurs non accompagnés indigne le conseil de la Métropole de Lyon**

Rodolphe Koller - 12 décembre 2022

Durant le conseil de la Métropole, deux groupes d'opposition ont pointé le manque de volonté de l'institution dans sa prise en charge des mineurs non accompagnés. La Métropole estime qu'un changement législatif est nécessaire.



Une cinquantaine de mineurs non accompagnés occupent le square Gustave Ferrié, à la Croix-Rousse, depuis début juillet. (illustration) © Collège sans frontières Maurice Scève

Avec l'arrivée de l'hiver et le manque chronique de places d'hébergement et de mise à l'abri, la question de la gestion des mineurs non accompagnés (MNA) s'est invitée au conseil de la Métropole de Lyon ce lundi 12 décembre.

Elle avait déjà été abondamment discutée lors de la séance de septembre. Le groupe Lyon en commun a rappelé le président Bruno Bernard à ses responsabilités début décembre, estimant que « *c'est une nouvelle fois la Ville de Lyon qui est en première ligne et doit gérer la situation. Mais elle ne peut plus se substituer à l'État et à la Métropole. L'accueil de ces jeunes relève de leurs compétences.* »

## **La Ville saluée, la Métropole incitée**

Ce qu'a d'ailleurs rappelé Mathieu Azcué (Métropole en commun) en ouverture de la séance du jour : « *Comme vous le savez, la Ville de Lyon a assuré la protection de nombreux jeunes en instance de reconnaissance de minorité suite à une primo-évaluation négative. C'est le cas également de notre collectivité grâce au dispositif des stations qui s'est étendu et qui permet l'accueil de 90 jeunes. Pour autant, de nombreuses situations restent extrêmement préoccupantes* ».

*« Ainsi, depuis de nombreux mois, la Ville de Lyon met à l'abri dans son patrimoine et dans le cadre d'une convention avec notre collectivité, une douzaine de jeunes filles mineures et non accompagnées. Il se trouve que la convention cessera le 31 janvier. Or dans ces longs mois, aucune solution alternative n'a pu être construite. Ces jeunes filles pourraient donc se retrouver sans solution, s'inquiète l'élu. Ces jeunes femmes ont besoin d'un accueil digne et d'un accompagnement spécialisé. »*

Sur le volet plus politique, « nous pouvons passer de nombreuses heures à discuter pour savoir si l'accueil de ces mineurs en attente d'une seconde évaluation par un juge pour enfants est de la compétence de notre collectivité ou de celle de la préfecture, a repris Mathieu Azcué. En effet, l'État ne met pas en œuvre tout ce qu'il devrait en matière de droit de l'enfance. Mais face à ces drames humains, il s'agit d'agir avec fraternité, avec sororité. »

Lire aussi sur Tribune de Lyon : [À l'approche de la mi-mandat, les Insoumis lyonnais font entendre leur voix](#)

Et le groupe Métropole en commun de reconnaître – dans un contexte de revendications fortes vis-à-vis de l'exécutif écologiste – que « *notre collectivité n'est pas la dernière à agir nous le savons. Oui, il y a des départements où la situation est bien pire. Cela reste une maigre consolation.* »

### **« Je m'interroge sur l'action de l'exécutif »**

Désormais président du groupe d'opposition Progressistes et républicains, David Kimelfeld s'est montré plus pressant encore, en s'appuyant sur sa propre expérience. « *J'ai eu à cœur de porter ce sujet dans mon mandat de président de la Métropole. Je l'ai fait non pas par idéologie ou pas calcul politique, je l'ai fait parce qu'en arrivant aux responsabilités, j'ai constaté que la Métropole ne remplissait pas ses obligations à l'égard de ces jeunes* », a-t-il affirmé.

Dans le détail, « *le plan que j'ai porté prévoyait 370 places de mises à l'abri pour répondre à l'urgence impérieuse de sécurité pour ces jeunes qui nécessitaient une prise en charge à l'Ase (Aide sociale à l'enfance, ndlr). Ces places ont permis à ce moment-là de répondre à l'exigence posée par la loi de mettre à l'abri tous les jeunes sollicitant une prise en charge et ce avant même leur évaluation* », décrit David Kimelfeld.

« *Aujourd'hui, je m'interroge sur l'action de l'exécutif métropolitain, a poursuivi le président du groupe d'opposition. Vous êtes comptables du premier bilan. Je m'interroge d'abord sur l'absence d'information sur les flux d'arrivée des MNA. [...] Je m'interroge sur le retard de la mise en œuvre d'appels à projets visant à créer de nouvelles places d'hébergement ou de mise à l'abri. [...] Je m'interroge donc sur ce que vous prévoyez pour répondre à cette réalité et pour permettre à notre collectivité de respecter la loi, et en particulier la loi Taquet de février 2022 qui contraint les départements et donc la Métropole à prendre en charge les jeunes majeurs en sortie de protection de l'enfance.* »

### **La Métropole appelle une évolution législative**

Son successeur aux manettes de la Métropole Bruno Bernard a reconnu que « *cette situation n'est pas acceptable. Je rappelle quand même qu'à ma connaissance, nous sommes les seuls*

*en France ayant compétence départementale à accueillir des jeunes en recours, avec les stations* », s'est-il défendu, appelant à un évolution de la législation.

*« J'espère qu'il pourra y avoir une proposition de loi qui d'ailleurs pourrait être issue du territoire. Thomas Rudigoz (Renaissance, ndlr) pourrait la porter, je ne doute pas qu'Idir Boumertit (LFI, ndlr) la soutiendrait, ce qui ferait une majorité à l'Assemblée, à moins que Les Républicains la soutiennent, mais là j'ai plus de doutes. Mais tant qu'il n'y a pas de changement législatif national, il n'y a pas de solution. Et même si nous faisons plus qu'ailleurs, on fait toujours insuffisamment », a-t-il reconnu en conclusion.*